

7.4 : La communication



La communication devient difficile si une personne n'est pas en mesure de répondre à certaines questions. Si l'aptitude d'un employé à communiquer efficacement est une source de préoccupation, l'employeur devrait intervenir et offrir des mesures d'adaptation qui répondent aux besoins de l'employé.

Les mesures d'adaptation permettent à chacun de participer équitablement au milieu de travail et au milieu social.

Situation en milieu de travail : Un employé ne comprend pas les attentes du milieu de travail.

Dans une telle situation : Vérifiez si le milieu de travail est approprié et la liste de tâches est claire.

L'employeur ou le superviseur doit :

1. Vérifier si quelque chose a changé dans le milieu de travail ou par rapport aux habiletés sensorielles de l'employé. Est-ce qu'un changement en particulier nuit à l'aptitude de l'employé à communiquer?

Conseil utile : Vérifiez le milieu de travail immédiat de l'employé afin de déterminer si le bruit ambiant a augmenté, si l'environnement a changé, si un nouveau superviseur a été nommé, etc.

2. Vérifier si un autre style de communication s'impose. Est-ce que l'employé fournit de l'information à l'employeur? Si la communication est difficile ou infructueuse, ne poussez pas l'employé à donner de l'information sur le type de mesures d'adaptation qui pourraient être nécessaires.

Conseil utile : Communiquez avec vos fournisseurs de services locaux pour obtenir de l'aide, des conseils et de l'encadrement afin d'élaborer une stratégie qui vous permettra de communiquer avec votre employé d'une façon à régler tous les problèmes et à profiter à toutes les parties.

Sources :

¹Saskatchewan Abilities Council

²Le Conseil Canadien de la Réadaptation et du Travail

Déclaration :

Optez pour le talent n'a ménagé aucun effort pour utiliser les mots les plus respectueux au moment de rédiger les présents documents. Nous sommes toutefois conscients que la terminologie la plus appropriée peut changer avec le temps. Nous avons rédigé ces documents avec l'intention de respecter la dignité et les droits fondamentaux de chacun.